

AGRÉMENTS CANOE Calendrier 2025 – 2026

Seules les personnes inscrites par l'école pourront participer
L'agrément se déroule sur toute la plage horaire

Date limite d'inscription	Date	Lieu	Horaires	Places disponibles
<i>Jeudi 4 septembre</i>	Lundi 8 septembre	La Ferté Bernard (Plan d'eau)	17h30 – 19h30	<u>15</u>
<i>Vendredi 20 mars</i>	Samedi 28 Mars	Lac de la Gèmerie	9h30 – 12h00	<u>20</u>
<i>Vendredi 27 mars</i>	Vendredi 3 avril	Lavaré (Plan d'eau)	13h30-16h00	<u>15</u>

- ⇒ Prévoir une tenue adaptée à la pratique du canoë (tenue de sport avec chaussures fermées) et une tenue de rechange
- ⇒ Attester sur l'honneur de vos capacités à nager 50 mètres.
- ⇒ Chaque session comprendra un temps d'information théorique, un temps de formation pratique aux techniques sécuritaires et un temps d'évaluation de vos compétences.
- ⇒ La participation à l'ensemble de la session (théorie + pratique) est obligatoire pour l'obtention de l'agrément.

Une convocation sera adressée à l'école dans les jours qui précèdent la session d'agrément.

Elle rappellera les personnes inscrites, ainsi que les informations sur l'adresse précise du lieu de pratique.